

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Karine Haché	Numéro de permis 2019563	Date d'inspection Le 07 août 2025	
Nom de l'établissement Halte le Monde des Super Héros		Numéro de téléphone (506) 340-1061	
Adresse 1295 rue Principale Le Goulet NB E8S 2E9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Le ratio est respecté durant la visite en mi-journée à l'établissement pour une inspection de surveillance. Un registre des incidents (cahier des petits bobos) quotidien est tenu et les parents sont avisés de ceux-ci et signent le registre.

- Discussion avec l'éducatrice responsable afin que la description des incidents soit claire, nette et précise.

Le matériel extérieur offert aux enfants dans la zone de jeu extérieur est en quantité suffisante et varié.

- Discussion afin de voir si la surface protectrice sera ajoutée bientôt par la ville et un rappel de ne pas utiliser les jeux extérieurs sans surface protectrice.

Pendant ma surveillance, j'ai pu observer les enfants entrer des jeux extérieurs et par la suite ils ont fait des jeux plus actifs dans le gymnase (1,2,3 soleils) l'éducatrice s'implique dans le jeu des enfants et semble à l'écoute des besoins des enfants.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 août 2025

Date

original signé par
Lorie Haché

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 août 2025

Date